

# Certifications d'Arts appliqués en CAP et Bac Pro

# Certification d'Arts appliqués en CAP

## Textes réglementaires

### Arrêté, programme et annexe 2019

- ▶ [Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019](#)
- ▶ [Programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au certificat d'aptitude - Arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 \(NOR : MENE1908615A\)](#)
- ▶ [Annexe - Arts appliqués et cultures artistiques - Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle](#)

### Certification 2021

- ▶ [Unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général - Arrêté du 30/08/2019](#)
- ▶ [Annexe VII-Définition de l'épreuve facultative d'arts appliqués et cultures artistiques au CAP JORF n° 35 du 26/09/2019](#)
- ▶ [Spécialités de CAP pouvant faire l'objet d'épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques spécifiques](#)

# Éléments de synthèse sur la certification d'arts appliqués en CAP

## Épreuve ponctuelle facultative

**Les arts appliqués est un enseignement obligatoire pour tous les apprenants quel que soit leur niveau et leur filière de formation. Son horaire est parfois augmenté selon les filières.**

- **Première session : 2021.**
- **Modalité de l'épreuve : ponctuelle facultative.**
- **Durée : 1H30, Coefficient 1, Notée sur 20 points.**
- **Le cas échéant, le règlement particulier de chaque spécialité de certificat d'aptitude professionnelle précise la ou les deux unités générales facultatives que les candidats sont autorisés à présenter.**
- **Conformément à l'article [D. 337-16](#) du Code de l'éducation, seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale.**
- **Un sujet zéro est à venir au courant du mois de janvier / Février 2021. Il permettra de donner de la visibilité sur la hauteur des attendus de l'épreuve qui portent en CAP sur les phases d'expérimentation et de réalisation.**

# Épreuve ponctuelle facultative d'arts appliqués et cultures artistiques

## 1. Modalités de l'épreuve :

- **Épreuve ponctuelle facultative**
- **Durée** : 1H30
- **Notation** : 20 points
- **Coefficient** : 1

## Le sujet :

- porte sur le **secteur professionnel du candidat** : services ou production ;
- est composé de **documents visuels** ;
- s'appuie sur une **demande / problème de design simple**.

**Le candidat procède selon une démarche de création et de réalisation de design simple qui se déroule en deux phases :**

- **Phase d'expérimentation** : le candidat **transfère des notions** dans des **propositions graphiques ou en volume**, et les **commentent brièvement par écrit**.
- **Phase de réalisation** : le candidat **opère un choix parmi les propositions**, développe et précise graphiquement **une piste créative** et **la commente brièvement par écrit**.

**Remarque** : la phase d'investigation n'est pas présente à la différence du Bac Pro.

<h2>2 - Objectifs de l'épreuve</h2> <p>Proposer des solutions en réponse à un demande et à un problème / une démarche de création simple de design :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- respecter des <b>consignes</b> et mettre en œuvre <b>un cahier des charges</b> simple ;</li> <li>- établir <b>des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation</b> en réponse au problème posé.</li> </ul>	<h2>3. Critères d'évaluation :</h2> <p>Évaluer le niveau de maîtrise des compétences du programme</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- réinvestir des <b>notions</b> repérées dans <b>des références transversales aux différents domaines du design et des cultures artistiques</b> ;</li> <li>- opérer <b>un choix raisonné</b> parmi des propositions de création design ;</li> <li>- consolider une proposition ;</li> <li>- répondre <b>au problème de design posé et à ses contraintes</b>, dans les propositions et la réalisation finale.</li> </ul>	<p>→ <b>pertinence des notions transférées ;</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>présenter graphiquement ou en volume une intention</b> ;</li> <li>- <b>rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit d'une démarche partielle de conception design.</b></li> </ul>	<p>→ <b>lisibilité et expressivité de la présentation graphique ou en volume de la recherche et de la réalisation finale ;</b></p> <p>→ <b>pertinence des commentaires et utilisation d'un vocabulaire technique simple et approprié.</b></p>
<h2>4. Instruction complémentaire</h2>	<p>→ La fiche d'évaluation reste à paraître.</p> <p>→ Les sujets O aussi.</p> <p>→ Cette fiche est à transmettre au jury de l'examen.</p> <p>→ L'archivage durant 10 ans des productions.</p>

## 5 . Les compétences ciblées dans le référentiel de CAP

### S'approprier une démarche de conception

#### Compétences d'investigation :

*CI.1 - Rechercher, identifier et collecter des ressources documentaires.*

*CI.2 - Sélectionner, classer et trier différentes informations.*

*CI.3 - Observer, comparer des réalisations dans un contexte défini.*

*CI.4 - Repérer des caractéristiques communes dans différents domaines de création.*

#### Compétences d'expérimentation :

*CE.1 - Respecter une demande et mettre en oeuvre un cahier des charges simple.*

*CE.2 - Établir des propositions cohérentes en réponse à un problème posé*

*CE3 - Réinvestir les notions repérées dans les références.*

#### Compétences de réalisation :

*CR.1 - Opérer un choix raisonné parmi des propositions.*

*CR.2 - Consolider la proposition.*

### Communiquer son analyse ou ses intentions

#### Compétences de communication :

*CC.1 – Établir un relevé.*

*CC.2 – Produire des éléments graphiques.*

*CC.3 – Présenter graphiquement ou en volume une intention.*

*CC.4 – Établir oralement un compte rendu.*

# Certification d'arts appliqués en Bac Pro

## Textes réglementaires

### Arrêté, programme et annexe

- ▶ [Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au baccalauréat professionnel](#) publié au **BO spécial n° 5 du 11 avril 2019**
- ▶ [Programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au baccalauréat professionnel](#) **Arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908614A)**
- ▶ [Annexe - Arts appliqués et cultures artistiques - Classes préparant au baccalauréat professionnel](#)

### Certification 2022

- ▶ [Arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général](#)

# Éléments de synthèse sur la certification d'arts appliqués en Bac Pro

## Épreuve obligatoire en CCF ou en ponctuel

*Les élèves actuellement en classe de terminale passent pour la dernière année le CCF du programme de 2009.*

*Les élèves actuellement en première passeront le CCF à la session de 2022.*

*La situation d'évaluation de CCF de 1ère des élèves en première Bac Pro en 2019 et 2020 fait l'objet d'une communication particulière en page 12 de ce document.*

- *La session 2022, sera la première session d'épreuve d'arts appliqués en CCF (candidats par voie scolaire des établissements publics ou privés sous contrat, apprentis ou apprenants en formation continue habilités au CCF) ou en ponctuel (tous autres candidats) du nouveau programme de 2019.*
- *D'une durée de 2H00 (ponctuel) ou 4H00 (CCF), de coefficient 1, il sera noté sur 20 points.*
- *Les élèves actuellement en classe première n'ont donc pas à effectuer de situation de CCF cette année.*
- *Aux trois situations d'évaluation du nouveau CCF correspondent les trois phases de travail en arts appliqués (investigation, expérimentation, réalisation).*
- *Ces situations d'évaluation sont respectivement notées 6 + 6 + 8 points.*
- *Ces situations d'évaluation s'effectuent toutes en classe de terminale.*
- *Ces situations d'évaluation peuvent faire l'objet d'un travail individualisé ou collectif.*



# Éléments de synthèse sur la certification d'arts appliqués en Bac Pro

## Épreuve en CCF ou ponctuelle facultative selon les candidats

- **Les situations d'évaluation en CCF laissent une large place à l'appropriation des enseignants car elles peuvent être :**
  - ◆ *une des phases d'une démarche de projet ;*
  - ◆ *consécutives ou espacées dans le temps ;*
  - ◆ *réalisées dans le cadre de l'enseignement, sur une durée limitée entre deux heures et quatre heures ;*
  - ◆ *complémentaires mais pas obligatoirement liées ;*
  - ◆ *prendre appui sur un ou des projets conduit(s) dans le cours de l'année scolaire ;*
  - ◆ *l'expression orale est favorisée en complément des productions graphiques, numériques ou volumiques attendues.*
- **La maîtrise du vocabulaire technique et la qualité de l'exposé ne sont plus évaluées dans le cadre d'un oral distinct mais de sorte à travailler les compétences langagières au fil de l'eau des productions.**
- **L'épreuve ponctuelle obligatoire de Bac Pro comme l'épreuve ponctuelle facultative de CAP** sont composées d'un ensemble de documents visuels qui prend en compte le secteur professionnel du candidat (secteur des services ou de la production) et s'assortit de consignes précises.
- **Des exemples de sujets** seront également proposés d'ici la rentrée 2021.

## Modalités de l'épreuve :

- **Épreuve en CCF**
- **Durée** : 2H00 (ponctuel) ou 4H00 (CCF)
- **Notation** : 20 points
- **Coefficient** : 1
- **3 situations** : 6 + 6 + 8 points

## Candidats :

- **voie scolaire** des établissements public ou privés sous contrat ;
- **apprentis dans des CFA** (centres de formation d'apprentis) habilités ou **GRETA** (formation professionnelle continue) **dans un établissement public habilité à pratiquer l'évaluation en CCF intégral**

## 1. Objectifs de l'épreuve :

L'épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques permet de vérifier les compétences du candidat à :

### Compétences d'investigation (CI.1 à CI.5)

- rechercher, identifier et collecter des ressources documentaires ;
- sélectionner, classer et trier différentes informations ;
- analyser, comparer des œuvres ou des produits et les situer dans leur contexte de création ;
- établir des convergences entre différents domaines de création.

### Compétences d'expérimentation (CE.1 à CE.3)

- opérer un choix raisonné parmi des propositions et finaliser la proposition choisie.

### Compétences de communication (CC.1 à CC.6)

- choisir des outils adaptés ;
- établir un relevé, analyser et traduire graphiquement des références et des intentions ;
- justifier en argumentant, structurer et présenter une communication graphique, écrite et/ou orale.

### 3. Modalités d'évaluation :

#### a) Contrôle en cours de formation (CCF)

3 situations d'évaluation, individualisées ou collectives, organisées en terminale.

Chaque situation d'évaluation porte sur :

- une des phases d'une démarche de projet ;
- être consécutives ou espacées dans le temps ;
- réalisées dans le cadre de l'enseignement, sur une durée **limitée entre deux heures et quatre heures** ;
- complémentaires mais pas obligatoirement liées ;
- prendre appui sur un ou des projets conduit(s) dans le cours de l'année scolaire ;
- l'expression orale est favorisée en complément des productions graphiques, numériques ou volumiques attendues.

#### Première situation d'évaluation (notée sur 6 points)

Le candidat répond à un cahier des charges de projet dans **sa phase d'investigation**.

Il est conduit à :

- mener une **recherche documentaire** ;
- mener **une étude portant** prioritairement sur **l'un des trois domaines du design** ;
- établir des **constats sous la forme de productions graphiques, volumiques ou numériques**.

### 2. Critères d'évaluation :

L'évaluation porte notamment

#### Phase d'investigation

- ***Pertinence de la collecte, du classement et du tri des informations ;***
- ***Exactitude de l'identification de caractéristiques, de leur mise en relation et de leur contextualisation, ainsi que des principes et notions établies ;***

### 3. Modalités d'évaluation :

#### Deuxième situation d'évaluation (notée sur 8 points)

Le candidat répond à un cahier des charges de projet dans **sa phase d'expérimentation**.

Il est amené à :

- proposer **plusieurs intentions** en réponse à un problème posé lié à l'un des trois domaines du design, argumenter ;
- traduire des intentions **de manière graphique, volumique ou numérique**.

#### Troisième situation d'évaluation (notée sur 6 points)

Le candidat répond à un cahier des charges de projet dans **sa phase de réalisation**.

Il est incité à :

- opérer **un choix** parmi des solutions envisagées en réponse à un problème de design ;
- développer et préciser **une proposition sous la forme d'une réalisation graphique, volumique ou numérique, argumentée**.

**Les trois situations d'évaluation sont notées sur 20 points.**

### 2. Critères d'évaluation :

L'évaluation porte notamment

#### Phase d'expérimentation

- *Respect des contraintes ;*
- *Cohérence, diversité et réalisme des pistes proposées ;*

#### Phase de réalisation et communication du projet

- *Pertinence de la sélection et de la précision d'une proposition ;*
- *Adaptation des notions et des outils choisis ;*
- *Qualité du relevé (croquis, photographie, maquette, etc.) ;*
- *Valeur communicante des éléments graphiques et des commentaires ;*
- *Maîtrise du vocabulaire technique ;*
- *Qualité de l'exposé.*

### 3. Modalités d'évaluation :

#### B) Épreuve ponctuelle

L'épreuve d'arts appliqués et culture artistique est une épreuve écrite de deux heures.

Le sujet est composé d'un ensemble de documents visuels qui prend en compte le secteur professionnel du candidat (secteur des services ou de la production), assorti de consignes précises.

**Première phase (notée sur 6 points), le candidat est conduit à :**

- mener une **recherche documentaire** ;
- mener une **étude portant prioritairement sur l'un des trois domaines du design** ;
- établir des **constats** sous la forme de **productions graphiques, volumiques ou numériques**.

**Seconde phase (notée sur 8 points), le candidat est amené à :**

- **proposer plusieurs intentions, argumenter** en réponse à un **problème** posé lié à l'un des trois domaines du design ;
- les traduire de **manière graphique, volumique ou numérique**.

**Troisième phase (notée sur 6 points), le candidat est incité à :**

- opérer un **choix** parmi des solutions envisagées en réponse à un problème de design ;
- développer et préciser une **proposition** sous la forme d'une **réalisation graphique, volumique ou numérique, argumentée**.

### 2. Critères d'évaluation :

L'évaluation porte notamment

#### Phase d'investigation

- **Pertinence de la collecte, du classement et du tri des informations** ;
- **Exactitude de l'identification de caractéristiques, de leur mise en relation et de leur contextualisation, ainsi que des principes et notions établies** ;

#### Phase d'expérimentation

- **Respect des contraintes** ;
- **Cohérence, diversité et réalisme des pistes proposées** ;

#### Phase de réalisation et communication du projet

- **Pertinence de la sélection et de la précision d'une proposition** ;
- **Adaptation des notions et des outils choisis** ;
- **Qualité du relevé (croquis, photographie, maquette, etc.)** ;
- **Valeur communicante des éléments graphiques et des commentaires** ;
- **Maîtrise du vocabulaire technique** ;
- **Qualité de l'exposé**.

## 5 . Les compétences ciblées dans le référentiel de Bac Pro

### S'approprier une démarche de conception

#### Compétences d'investigation :

**CI.1 - Rechercher, identifier et collecter des ressources documentaires.**

**CI.2 - Sélectionner, classer et trier différentes informations.**

**CI.3 - Analyser, comparer des oeuvres ou des produits.**

**CI.4 - Situer des oeuvres ou des produits dans leur contexte de création.**

**CI.5 - Établir des convergences entre différents domaines de création.**

#### Comp

**CE.1 - Respecter une demande et mettre en oeuvre un cahier des charges.**

**CE.2 - Proposer des pistes de recherche variées et cohérentes en réponse à un problème posé.**

**CE.3 - Exploiter des références à des fins de conception.**

#### Compétences de réalisation :

**CR.1 - Opérer des choix pertinents parmi les pistes de recherche.**

**CR.2 - Apporter des ajustements et finaliser la proposition.**

### Communiquer son analyse ou ses intentions

#### Compétences de communication :

**CC.1 - Choisir des outils adaptés.**

**CC.2 - Établir un relevé.**

**CC.3 - Analyser graphiquement des références.**

**CC.4 - Traduire graphiquement des intentions.**

**CC.5 - Justifier et argumenter.**

**CC.6 - Structurer et présenter une communication graphique, écrite et/ou orale.**

# CCF d'arts appliqués

## Situation particulière des élèves de 1ère Bac Pro en 2019-20, en terminale en 2020-2021

*Extrait de la FAQ Informations complémentaires pour la scolarité des élèves de la voie professionnelle en 2020/21 du 17 septembre 2020*

### LES ÉPREUVES CERTIFICATIVES ET LES EXAMENS

**La session des examens 2020 a donné lieu à la mise en place d'un cadre réglementaire spécifique précisant de nouvelles modalités de certification pour la session d'examen 2020 et les conditions de prise en compte des notes de contrôle continu figurant sur les livrets de formation, livrets scolaire ou dossiers de contrôle continu. Ces règles sont-elles encore applicables ?**

**En l'état actuel de la réglementation, le recours au contrôle continu fondé sur livrets scolaires ou livrets de formation ou dossiers de contrôle continu et prévu pour la session d'examen 2020, n'est pas possible pour la session d'examen 2021 et les sessions ultérieures. Pour ces sessions, les règlements d'examen des différentes spécialités de diplômes professionnels s'appliquent pour les épreuves organisées en contrôle ponctuel ou en contrôle en cours de formation (CCF).**

**Qu'en est-il des CCF qui auraient dû être mis en place en 2019-2020 et qui n'ont pu l'être du fait de la période COVID 19 ?**

*Les situations de CCF prévues par les règlements d'examen des différentes spécialités de diplômes qui n'auraient pas pu être organisées sur l'année 2019-2020 comme initialement prévu **doivent être reportées sur l'année 2020-2021.***

*Il relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique d'identifier les éventuelles difficultés pouvant compromettre l'organisation de ces situations d'évaluation.*

*Les situations d'évaluation devant avoir lieu en 2019-2020 en milieu professionnel en particulier seront autant que possible effectivement organisées en milieu professionnel sur l'année 2020-2021 ; le cas échéant, en cas de difficultés pour les mettre en place, des situations professionnelles reconstituées ou simulées en établissement scolaire peuvent être organisées. Ces modalités seront travaillées avec le corps d'inspection.*